

Procès verbal

Le jeudi 20 février 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14-02-2025, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER.

Secrétaire de la séance : Didier DEMBLANS

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Représentés :

Absents et excusés : Michelle NOUVELLON, Leslie CARRASCO, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS

Ordre du jour :

1-Accord de principe pour engager l'étude de raccordement électrique pour installer une unité photovoltaïque sur les ateliers municipaux

2-Validation du maître d'œuvre pour pérenniser les 2 chicanes sur la route du Pastel

3- Validation du dossier de subvention pour la création d'une terrasse à l'arrière de l'épicerie

4-Validation de l'acquisition du terrain pour la création du piétonnier à consort Valax

5- SDET : programme de remplacement de l'éclairage : Lotissement du Siouré et hameau du Bousquet

Questions diverses :

-Rapport d'orientation budgétaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

-Réunion publique du 28/02/2025 sur l'économie d'énergie

-Inauguration City stade

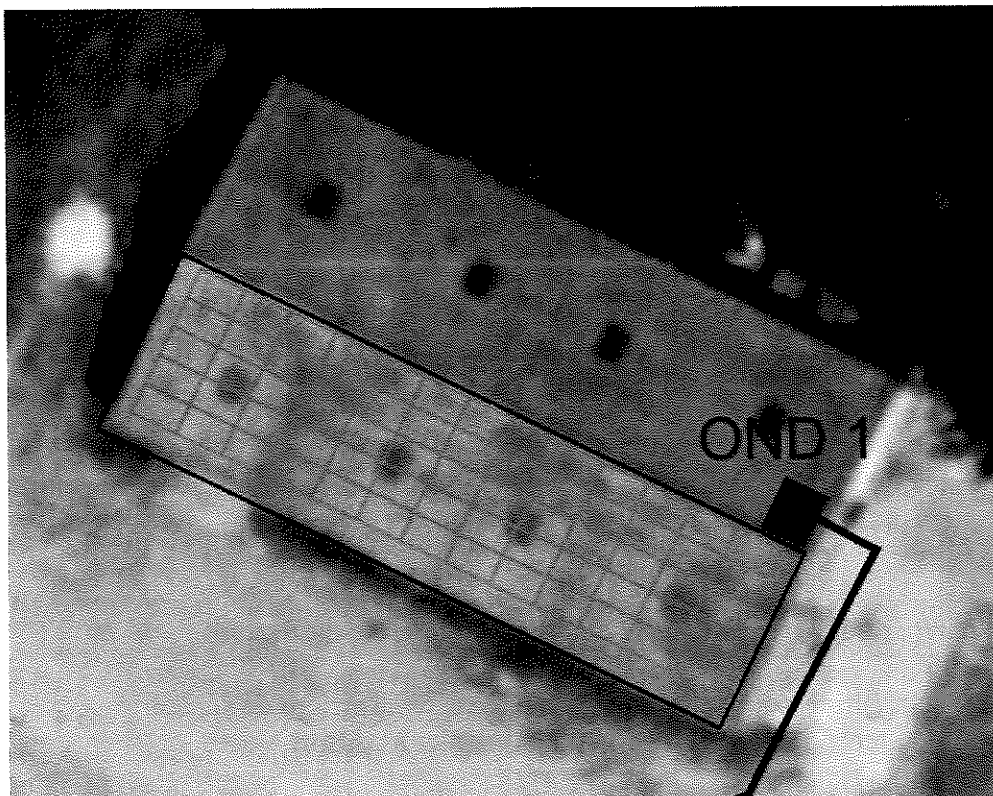
-Date de la commission communale des impôts directs

-Date du prochain conseil municipal

Délibérations du conseil :

Accord de principe pour engager l'étude de raccordement électrique pour installer une unité photovoltaïque sur les ateliers municipaux (N° DE_007_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un projet d'une installation d'une centrale photovoltaïque est envisagé sur les ateliers municipaux.



Monsieur le Maire expose une première étude faite par la société FEEDGY.

Le cout de l'installation de cette unité photovoltaïque d'une puissance de 36 kW est estimé à 45 000 € HT hors frais de raccordement.

En sachant d'une part que le contrat de cette installation est de 20 ans et d'autre part que la production attendue est environ de 5000 €/an, l'amortissement du coût de l'installation serait atteint à la fin de la onzième année de production.

Cependant, il faut tenir compte des frais de raccordements électriques qui seront surement conséquents.

C'est pourquoi Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil afin d'engager une étude de raccordement électrique.

Cette étude serait réalisée par la société FEEDGY mais également mutualisée avec le projet de la SAS AMPERSPECTIVE.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE l'accord de principe pour engager l'étude de raccordement électrique pour installer une unité photovoltaïque sur les ateliers municipaux.

Délibération : adoptée

Validation du maitre d'oeuvre pour pérenniser les 2 chicanes sur la route du Pastel (N° DE_008_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en place de chicanes provisoires en entrée et sortie de la commune sur la route de Pastel en 2024 afin de limiter la vitesse est concluante.

L'aménagement de chicanes permanentes peut donc être réalisé.

Après avis de la commission aménagement et travaux, l'entreprise PAPYRUS est proposée pour l'aménagement permanent de chicanes.

Le montant de la maitrise d'œuvre est estimé à 3 500 € HT soit 4 200 € TTC

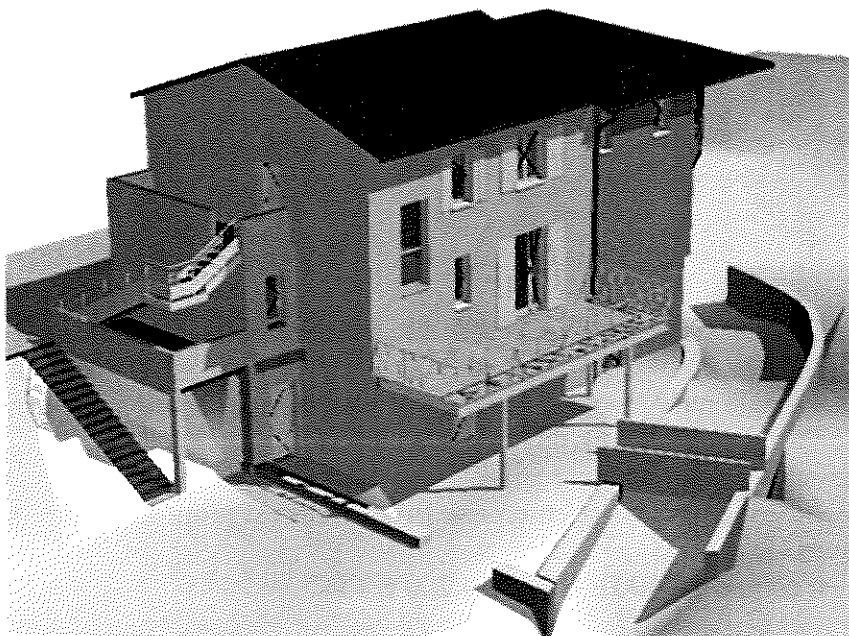
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-APPROUVE la proposition de l'entreprise PAPYRUS pour assurer la mission de maitrise d'œuvre pour l'aménagement de chicanes permanentes sur la route du Pastel.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Validation du dossier de subvention pour la création d'une terrasse à l'arrière de l'épicerie (N° DE_009_2025)

Dans le cadre de la création de la terrasse à l'arrière de l'épicerie, Monsieur le Maire présente le projet au Conseil :



Le projet consiste à remplacer une fenêtre du multiservices par une porte pour accéder à la terrasse. La terrasse sera ancrée au sol par des pieux surmontés de 4 poteaux métalliques supportant une dalle en béton lissé. Un garde-corps en métal sécurisera la terrasse. La façade sera également repeinte.

Une présentation du projet a été réalisé au gérant de l'épicerie. Le projet répond au besoin de l'activité. Les gérants souhaitent diversifier la partie conviviale par du snacking. Le projet de terrasse permettra de compléter cette diversification.

Les conditions d'utilisation de cette terrasse ont été précisées et acceptées par les gérants :

- Pas de sonorisation extérieure
- Limitation de la terrasse à 19 personnes
- Limitation du bruit à partir de 22h30
- Lors des soirées maintenir les portes fermées

Une augmentation du loyer sera demandée en fonction du bilan d'activité.

LISTE PRÉVISIONNELLE DES LOTS / ESTIMATION

LOT 1	FONDACTIONS	5 600 € HT
LOT 2	GROS-ŒUVRE	4 500 € HT
LOT 3	CHARPENTE MÉTALLIQUE / SÉRRURERIE	17 000 € HT
LOT 4	MENUISERIES EXTERIEURES	3 900 € HT
LOT 5	ÉLECTRICITÉ	1 300 € HT
LOT 6	PLATRERIE PEINTURE	4 200 € HT
Sous-total		36 500 € HT
TVA 20%		7 300 €
TOTAL		43 800 € TTC

Le montant des travaux comprenant la terrasse et la façade s'élèverait à 36 500 € HT

La mission de l'architecte et du BE structure s'élève à 13 600 € HT

Les autres missions annexes (étude de sols) s'élèvent à 3 350 € HT

Soit un total de 53 450 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Subventions à solliciter :

	Montant subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Etat DETR*	53 450 €	30 %	16 035 €
Département FDT *	53 450 €	30 %	16 035 €
Fonds de concours	53 450 €	20 %	10 690 €
Commune de Parisot Autofinancement			10 690 €

*Dotation d'équipement des territoires ruraux

* Fonds de développement territorial

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet présenté pour la création de la terrasse à l'arrière de l'épicerie.
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté.
- MANDATE Monsieur le Maire pour adresser les dossiers de demande de subvention

Délibération : adoptée

Délibération : adoptée

Validation de l'acquisition du terrain pour la création du piétonnier à consort Valax (N° DE_010_2025)

Dans le cadre de la création de la liaison piétonne reliant la Mondine au village Monsieur le Maire informe que la famille VALAX est d'accord sur le principe d'une vente de la parcelle ZR 229 à la commune de Parisot.

N° parcelle	Surface
ZR 229	1115 m ²
Total	1115 m ²

Comme par le passé pour les autres liaisons piétonnes, le cout total de l'acquisition a été fixé 1 € le m² soit 1115 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des terrains dans les conditions évoquées ci-dessus.
- CHARGE le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Délibération : adoptée

SDET : programme de remplacement de l'éclairage : Lotissement du Siouré et hameau du Bousquet (N° DE_011_2025)

Dans le cadre de la suite des travaux de rénovation de l'éclairage public (passage en led), Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de remplacement de 42 luminaires au lotissement Le Siouré (partie ancienne) et au hameau du Bousquet

Le montant des travaux correspondant s'élève à 37 033.98 € HT

La contribution communale est de 16 817.68 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition des travaux pour le remplacement des éclairages par le SDET.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

-Rapport d'orientation budgétaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

M. le Maire indique que les recettes fiscales vont augmenter de 3 millions d'euro avec l'évolution des bases soit 2.7%. Le budget principal et le scolaire ne sont à l'équilibre que par une recette exceptionnelle (sinistre remboursée sur la commune de Téco). Ainsi dès 2026, le budget scolaire sera en déficit de 400 000€.

L'agglomération va perdre en 2025, 450 000€ pour le financement des NAP et 800 000 € de fraction de TVA.

Le remboursement aux entreprises de la CFE va également coûter environ 400 000€ en 2025.

Sur les investissements, les prévisions sont 2 fois plus importantes que les capacités à faire, ce qui démontre la non sincérité de la proposition budgétaire.

Concernant les déchets, la provision ayant été consommée en 2024, la proposition budgétaire prévoit un déficit de 839 500 €. plusieurs scénarios de financement seront proposés en atelier.

Sur la voirie, le budget est également déficitaire car certaines communes ne réalisent pas l'ensemble des travaux nécessaires à l'obtention du FAVIL. Ainsi l'agglo fait une avance du FAVIL pour ces communes. Le retour de cette compétence pose question.

Sur les propositions d'ajustement budgétaire, la fermeture de la médiathèque est en jeu pour notre commune.

L'augmentation de la participation au SDIS sera questionnée en CLECT. M. Neel indique que cette compétence n'était pas obligatoire et que si l'AC doit être augmentée, autant prévoir un retour de la compétence aux communes.

-Réunion publique du 28/02/2025 sur l'économie d'énergie

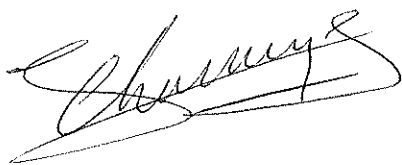
-Inauguration City stade

-L'inauguration du city stade est prévue le samedi 26 avril. Magali doit contacter les associations pour mettre en place des animations autour du city à partir de 9h30. Un pot sera organisé à 12h.

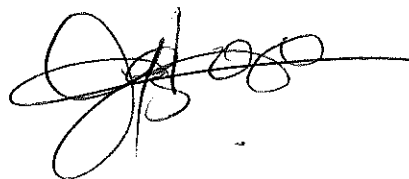
-Date de la commission communale des impôts directs : le mardi 4 mars à 15 h00

-Date du prochain conseil municipal : Le 20 mars 2025

Sébastien CHARRUYER
Président de séance

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, likely belonging to Sébastien Charruyer. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the end.

MAGALI PEZOUS
Secrétaire de séance

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, likely belonging to Magali Pezous. The signature features a large, prominent loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.

